

Formation

CONTRÔLE QUALITE EN PRODUCTION POUR LA FLEXOGRAPHIE

Formation réservée aux adhérents à l'UNFEA

Public

Contremaîtres, chefs d'ateliers et d'équipes d'impression en flexographie

Objectifs pédagogiques

Connaître et comprendre l'influence des différents paramètres
Acquérir le réflexe analyse et résolution des problèmes
Agir dans l'esprit de l'entreprise (qualité, délai, ...)

Dates et horaires - 2,5 jours

Mardi 16 février (15h00-18h30)
Mercredi 17 février (9h00-12h00 / 13h30-18h30)
Jeudi 18 février (8h30-12h00 / 13h00-16h30)

Lieu

Centre de Formation 5i Conseil
Allée des Cuirassiers Quartier Valmy - 51800 Sainte-Menehould
Hébergement : possibilité de réservation d'un hôtel à proximité - voir avec 5i conseil

Coût

450 €HT par personne, plus 50€HT de frais de bouche (2 déjeuners)
Soit **598 € TTC** par personne, payable à 5i Conseil.

Inscription

Auprès de 5i Conseil, M. Joseph Federico
Tél. : 06 26 60 61 59 / Mail : jfederico@5iconseil.net
Avant le 29 janvier 2010

PROGRAMME

Les 16, 17 et 18 février 2010

THEORIE (1,5 jour)

La qualité

- Rôle de l'autocontrôle
 - La fiche et le suivi de production
 - Rôle et importance du dossier de production
 - La fiche technique
 - L'OF
 - Le tryptique /Cromalin
- Les bons outils de contrôle
 - Le densitomètre
 - Le spectrocolorimètre
 - La flexodot
 - Le linéomètre / compte fils
- Les bonnes méthodes de contrôle
 - La tenue du scotch (adhérence)
 - Les tenues aux solvants (séchage ou polymérisation)
 - Les tests à l'abrasion
 - Les tests aux produits
 - Vérification des traitements de surface, etc.

Les critères à vérifier et leur influence sur l'impression

- Les clichés
 - Les linéatures
 - Les angles de gravure et gravure des clichés
 - La dureté shore des clichés
 - L'épaisseur
 - L'utilisation des bandes de roulement
 - La mise en place des mires de contrôle
 - Les mires de repérage
- L'anilox
 - L'angle de gravage de l'anilox
 - La linéature
 - Le volume
 - La matière
 - Le rapport avec la linéature cliché
 - Les différentes trames (aléatoire, ronde, ...)
- Le double face compressible
 - Pourquoi autant de double face (compressible, non compressible, etc.)
 - Effet des doubles faces sur les densités et l'engraissement
- Les encres
 - Les encres quadri (CMYB) et Pantone
 - Les viscosités
 - Le trapping
 - Le choix de l'ordre des couleurs
 - Les densités
 - L'engraissement



PROGRAMME (Suite)

Les réglages d'impression

Encrage calage et pressions
Viscosité, vitesse
Tension, température de séchage

Le contrôle des couleurs à plat

Influence de l'éclairage, de la matière et de l'observateur
Mesure au spectrocolorimètre - le système CIELAB

PRATIQUE (1 jour)

Mise en adéquation sur machine ARSOMA 280 avec la présence de 2 formateurs.

Le groupe sera divisé en 2 pour un meilleur suivi machine et pour des raisons de sécurité (soit deux groupes par session, 1 groupe en colorimétrie et 1 groupe sur machine).

- Montage de la mousse
- Montage des clichés
- Ordre des couleurs
- Vérification de la linéature
- Vérification des anilox
- Préparation des encres
- Réglages
- Variations des différents paramètres
- Mesure de l'engraissement sur les clichés
 - Apprentissage du flexo DOT
 - Réalisation des courbes d'engraissement
- Mesure des densités sur la forme test
 - Apprentissage du densitomètre
 - Mesure des densités
 - Choix des linéatures adéquates
- Montage de différentes densités de mousses compressibles
 - Analyse des densités en fonction des mousses
 - Choix des mousses les plus adaptées
 - Analyse des points de trames
- Contrôle, analyse et correction du montage machine
- Observation et correction des teintes
 - Mesure au spectrocolorimètre
 - Analyse des écarts et corrections
- Défauts / causes / remèdes
 - Mesure des engraisements
- Rapport entre anilox et la linéature du cliché
 - Apprentissage du linéomètre
 - Choix des anilox

FORMATEURS

Thierry Pierre

Formateur expert en impression recherche et développement (flexographie, typographie et sérigraphie).

Christelle Fernandez

Formateur expert en colorimétrie (outils de contrôles de la couleur : densitomètre, spectrocolorimètre).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS DE L'UNFEA

Champ d'application :

Les inscriptions aux stages de formation organisés par l'Union Nationale des Fabricants d'étiquettes adhésives sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation écrite de la part de l'UNFEA. Toute inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions générales.

Participation aux formations

Sauf précision contraire explicite dans le programme de la formation, les formations organisées par l'UNFEA sont ouvertes aux seuls adhérents de l'UNFEA. Il est entendu par adhérent toute société étant à jour du règlement de sa cotisation annuelle au titre de l'adhésion à l'UNFEA.

Inscription et paiement

Les prix de formations sont indiqués sur chaque programme en euros HT et TTC. L'inscription se fait comme indiqué sur la première page du programme, soit auprès de l'organisme dispensateur de la formation, soit directement auprès de l'UNFEA. De même, le paiement se fera soit à l'organisme de formation, soit directement auprès de l'UNFEA, comme indiqué en première page de chaque programme. Nos formations sont payables à l'inscription. Aucune inscription n'est considérée comme valide tant que le paiement correspondant n'a pas été versé.

Convention et facturation

En cas de formation conventionné, c'est l'organisme dispensateur qui s'occupera d'établir convention et facturation à l'entreprise participante, qui s'engage donc à respecter les termes de la convention de formation.

Annulation et abandon

Toute demande d'annulation d'une inscription, à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être notifié par écrit à l'UNFEA ou à l'organisme de formation au moins dix jours avant la date de début du stage. Toute annulation passé ce délai entraînera la facturation complète des frais d'inscription.

Si, en cas de force majeure, un stagiaire dûment inscrit ne peut participer à la formation, il peut être remplacé par un collaborateur de la même société qui devra communiquer le nom et les coordonnées du remplaçant dans les plus brefs délais.

L'UNFEA se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages sans conditions. Dans ce cas, l'UNFEA s'engage à prévenir au plus tôt chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée, le cas échéant. En cas de changement sur les dates ou le lieu de la formation, l'entreprise aura la possibilité de retirer son inscription.

Dans ce cas ou celui d'une annulation de la formation du fait de l'UNFEA, l'intégralité des sommes réglées par l'entreprise au titre de l'inscription lui sera restituée.

Attribution de compétence

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.